

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 28/12/2016

Publication : 27/01/2017

Pour l'Agence Régionale de Santé  
Grand Est  
autorité Compétente  
par délégation



Délégation départementale  
du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

La Directrice Etudes Finances  
et Appuis de la Solidarité

Nathalie MAILLOT

Conseil départemental



Haut-Rhin

Direction Etudes, Finances et  
Appuis de la Solidarité

**ARRETE**  
**DGARS N°2016 – 3057**  
**CD du Haut-Rhin N° 2016-00261**  
**du 22 novembre 2016**

- portant transfert au Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA),
  - de l'autorisation relative à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) public autonome de RIXHEIM,
  - de l'autorisation relative à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), géré par le centre hospitalier de SIERENTZ,
  - de l'autorisation relative à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), géré par le centre hospitalier d'ALTKIRCH,
- portant suppression du statut d'établissement public autonome de l'EHPAD de RIXHEIM
- portant transformation de la place d'hébergement temporaire de l'EHPAD du site de Bitschwiller-lès-Thann du GHRMSA en place d'hébergement permanent.

N° FINESS EJ : 680020336

N° FINESS ET: 680011384 – 680011400 – 680011236 – 680002102

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST  
ET LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN**

**VU** le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles et notamment leur titre I respectif ;

**VU** spécifiquement les articles L313-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs à l'autorisation des structures médico-sociales ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Claude d'HARCOURT en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, à compter du 1er janvier 2016 ;

**VU** le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

**VU** l'arrêté conjoint du Préfet du Haut-Rhin et du Président du conseil général du Haut-Rhin n° 2009-287-2 DDASS / n°2009-00609 DA du 5 octobre 2009 portant régularisation de l'unité de vie

protégée de 13 places pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer au sein des 167 places de l'EHPAD du CH de Sierentz ;

**VU** l'arrêté conjoint du Préfet du Haut-Rhin et du Président du conseil général du Haut-Rhin n°2010-033-1 DDASS / 2010-00048 DSOL du 26 janvier 2010 portant extension de l'EHPAD de Rixheim de 168 à 175 places ;

**VU** l'arrêté conjoint du Directeur général de l'agence régionale de santé Alsace et du Président du conseil général du Haut-Rhin ARS n°2012-295 / CG n°2012-00274 du 15 mai 2012 portant réduction de la capacité de l'EHPAD du CH d'Altkirch de 110 à 105 places ;

**VU** l'arrêté du Directeur général de l'agence régionale de santé Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n°2016/1899 du 22 juillet 2016 relatif à la fusion des centres hospitaliers de Sierentz et Altkirch et de l'EHPAD de Rixheim avec le GHRMSA ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance du GHRMSA en date du 26 octobre 2015 émettant un avis favorable à la transformation de la place d'hébergement temporaire de l'EHPAD du site de Bitschwiller-lès-Thann en place d'hébergement permanent ;

**Considérant** que cette fusion contribue à améliorer l'organisation et l'efficacité de l'offre médico-sociale du territoire de santé alsacien n° 4 ;

**Considérant** que la transformation de la place d'hébergement temporaire de l'EHPAD du site de Bitschwiller-lès-Thann s'inscrit dans les objectifs du Schéma Régional d'Organisation Médico-sociale (SROMS) Alsace ;

Sur proposition Monsieur le Délégué départemental du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et de Monsieur le Directeur général des services du Département du Haut-Rhin ;

## **ARRETEMENT**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Les autorisations relatives aux :

- 167 places de l'EHPAD du CH de Sierentz soit :
  - 154 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
  - 13 places d'hébergement permanent pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,
- 175 places de l'EHPAD de Rixheim soit :
  - 158 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
  - 15 places d'hébergement permanent pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,
  - 2 places d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes,
- 105 places de l'EHPAD du CH d'Altkirch soit :
  - 88 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
  - 15 places d'hébergement permanent pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,
  - 2 places d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes,

sont transférées au GHRMSA avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Article 2** : L'EHPAD de Rixheim perd son statut d'établissement public autonome et devient un établissement annexé du GHRMSA à cette même date.

**Article 3** : La place d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes de l'EHPAD du site de Bitschwiller-lès-Thann du GHRMSA est transformée en place d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

A cette date, les 70 places de cet EHPAD se répartissent comme suit :

- 57 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,

Capacité : 2 lits  
Code discipline d'équipement : 657 accueil temporaire pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 711 personnes âgées dépendantes

- Entité établissement : EHPAD GHRMSA – site de Sierentz  
N° FINESS ET : 680011400  
Adresse complète : 35 rue Roog Haas – BP 26 – 68150 Sierentz

Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
Code MFT : 44 : tarif partiel, habilité aide sociale, recours PUI

Capacité : 154 lits  
Code discipline d'équipement : 924 accueil pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 711 personnes âgées dépendantes

Capacité : 13 lits  
Code discipline d'équipement : 924 accueil pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 436 Alzheimer et maladies apparentées

- Entité établissement : EHPAD GHRMSA – site de Cernay  
N° FINESS ET : 680011244  
Adresse complète : 7 rue Georges Risler – 68700 Cernay  
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
Code MFT : 40 : tarif global, habilité aide sociale, recours PUI

Capacité : 108 lits  
Code discipline d'équipement : 924 accueil pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 711 personnes âgées dépendantes

dont

Capacité : 14 places  
Code discipline d'équipement : 961 pôle d'activité et de soins adaptés  
Code type d'activité : 21 accueil de jour  
Code type clientèle : 436 Alzheimer et maladies apparentées

- Entité établissement : EHPAD GHRMSA – site du Hasenrain  
N° FINESS ET : 680019387  
Adresse complète : 87 avenue d'Altkirch – 68051 Mulhouse cedex  
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
Code MFT : 40 : tarif global, habilité aide sociale, recours PUI

Capacité : 81 lits  
Code discipline d'équipement : 924 accueil pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 711 personnes âgées dépendantes

- Entité établissement : EHPAD GHRMSA – site du Moenschberg  
N° FINESS ET : 680010865  
Adresse complète : 5 rue du Dr Mangeney – 68051 Mulhouse cedex  
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
Code MFT : 40 : tarif global, habilité aide sociale, recours PUI

Capacité : 77 lits  
Code discipline d'équipement : 924 accueil pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 711 personnes âgées dépendantes

- 13 places d'hébergement permanent pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

**Article 4 :** A compter de la date d'effet, les caractéristiques des différents EHPAD géographiques du GHRMSA sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : GHRMSA  
N° FINESS EJ : 680020336  
Code statut juridique : 14 Etablissement public intercommunal hospitalier

- Entité établissement : EHPAD GHRMSA – site de Bitschwiller-lès-Thann  
N° FINESS ET : 680002102  
Adresse complète : 41 rue Joffre – 68620 Bitschwiller-lès-Thann  
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
Code MFT : 40 : tarif global, habilité aide sociale, recours PUI

Capacité : 57 lits  
Code discipline d'équipement : 924 accueil pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 711 personnes âgées dépendantes

Capacité : 13 lits  
Code discipline d'équipement : 924 accueil pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 436 Alzheimer et maladies apparentées

- Entité établissement : EHPAD GHRMSA – site d'Altkirch  
N° FINESS ET : 680011236  
Adresse complète : 23 rue du Troisième Zouaves – 68130 Altkirch  
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
Code MFT : 40 : tarif global, habilité aide sociale, recours PUI

Capacité : 88 lits  
Code discipline d'équipement : 924 accueil pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 711 personnes âgées dépendantes

Capacité : 15 lits  
Code discipline d'équipement : 924 accueil pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 436 Alzheimer et maladies apparentées

Capacité : 2 lits  
Code discipline d'équipement : 657 accueil temporaire pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 711 personnes âgées dépendantes

- Entité établissement : EHPAD GHRMSA – site de Rixheim  
N° FINESS ET : 680011384  
Adresse complète : 59 Grand rue – BP 88 – 68172 Rixheim cedex  
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
Code MFT : 41 : tarif global, habilité aide sociale, sans PUI

Capacité : 158 lits  
Code discipline d'équipement : 924 accueil pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 711 personnes âgées dépendantes

Capacité : 15 lits  
Code discipline d'équipement : 924 accueil pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 436 Alzheimer et maladies apparentées

• Entité établissement : EHPAD GHRMSA – site de Thann  
N° FINES ET : 680011269  
Adresse complète : 1 rue Saint Jacques – 68800 Thann  
Code catégorie : 500 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
Code MFT : 40 : tarif global, habilité aide sociale, recours PUI

Capacité : 78 lits  
Code discipline d'équipement : 924 accueil pour personnes âgées  
Code type d'activité : 11 hébergement complet internat  
Code type clientèle : 711 personnes âgées dépendantes

**Article 5:** En application de l'article L313-1 du code de l'action sociale et des familles, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance du président du conseil départemental et du directeur général de l'agence régionale de santé.

**Article 6 :** Tout recours contre le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification.

**Article 7:** Monsieur le Délégué départemental du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et Monsieur le Directeur général des services du Département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région grand Est et au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin et dont un exemplaire sera notifié à Monsieur le Directeur du GHRMSA à Mulhouse.

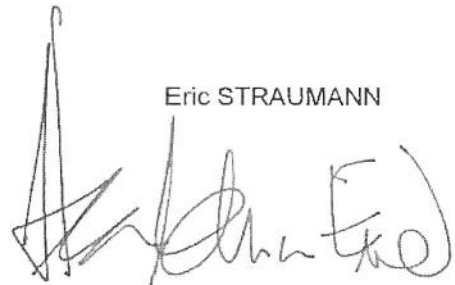
Le Directeur général de l'agence  
régionale de santé Grand Est

Claude d'HARCOURT



Le Président du  
Conseil départemental du Haut-Rhin  
Député du Haut-Rhin

Eric STRAUMANN



---

